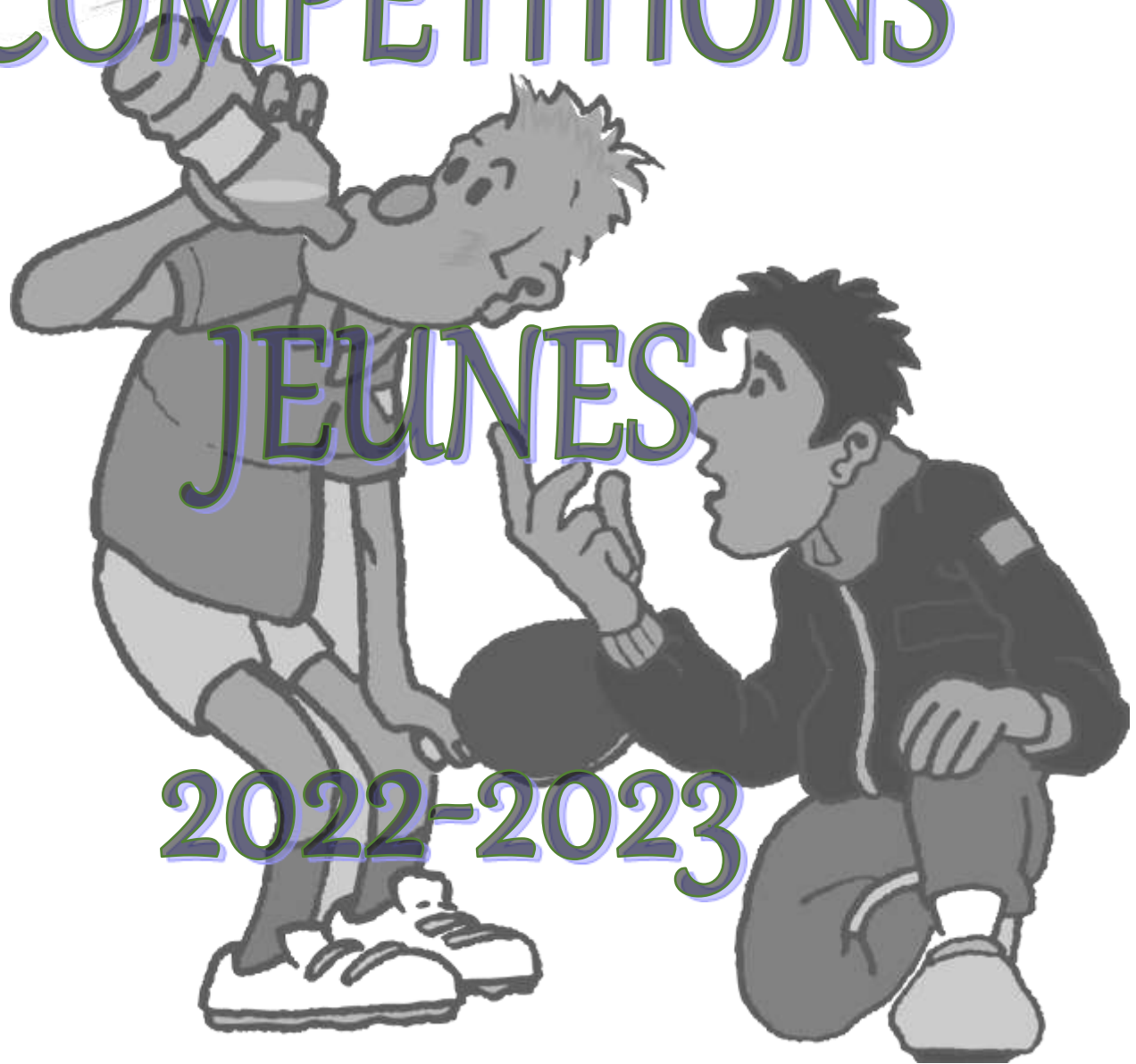




REGLEMENTS

COMPETITIONS



JEUNES

2022-2023

Championnat des jeunes 2022/2023

REGLEMENT

Article 1

Le championnat des jeunes est organisé au niveau départemental et se déroule conformément aux règlements suivants.

Article 2

Le championnat des jeunes se compose de deux championnats distincts :

- Un championnat benjamins/minimes qui se déroule en 3 phases. Ce championnat est ouvert aux benjamins et minimes. Les poussins sont autorisés à y participer.

- Un championnat cadets/juniors qui se déroule en 3 phases. Ce championnat est ouvert aux cadets et aux juniors. Les benjamins et minimes sont autorisés à y participer.

Le classement maximum autorisé pour pouvoir participer à ce championnat est 999 points (points licences au 1^{er} juillet 2022). Un classé 10 ou plus ne peut donc pas participer à cette compétition.

Dans chacun de ces championnats, la dernière phase est qualificative pour la journée des Titres (voir article 6 ci-après).

A chaque phase, tout club peut engager, une équipe dans un de ces championnats dans la division la plus basse. Il peut transférer une équipe d'un championnat à l'autre entre 2 phases. Par exemple, un club ayant engagé une équipe composée de 3 minimes dans le championnat benjamins/minimes en 1^{ère} phase peut se désengager de ce championnat et s'engager dans le championnat cadets/juniors lors de la 2^{ème} phase. L'inverse est également possible. Dans chaque cas, l'équipe est positionnée dans une poule de la division la plus basse.

Article 3

Dans chacun des championnats, les équipes sont composées de 3 joueurs ou joueuses.

Chaque rencontre se déroule sur deux tables. Si les deux équipes sont d'accord ou si les conditions matérielles le nécessitent, les rencontres peuvent se disputer sur une seule table. L'ordre des parties est celui prévu par les règlements sportifs de la FFTT (championnat par équipes à 3 joueurs). Il doit être scrupuleusement respecté (notamment, le double ne se déroule pas à la fin, mais bien après les quatre premiers simple).

Article 4

Tout participant doit être en possession d'une « licence compétition » et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 5

Déroulement de l'épreuve :

a) Règles générales

Chaque championnat comprendra deux ou trois divisions, selon le nombre d'équipes engagées (D1, D2 et éventuellement D3).

La D1 sera constituée de n poules de 4 équipes.

La D2 sera constituée entre n et $2*n$ poules de 4 équipes.

La D3 sera constituée de X poules de 4 équipes ($4*X$ équipes), avec $X > 2*n$.

b) Constitution des poules pour la 1^{ère} phase

Les compositions d'équipes doivent obligatoirement apparaître sur le document envoyé par le Comité aux clubs. Si le document n'est pas dûment rempli l'engagement de l'équipe concernée pourra être refusé.

Un joueur mieux classé que le meilleur joueur annoncé dans la composition de l'équipe en début de saison, ne peut remplacer un absent de l'équipe en question.

Dans chacun des championnats, les poules seront établies en tenant compte de la composition des équipes établie au moment de l'inscription des équipes. En cas d'égalité ; un tirage au sort sera effectué, tout en tenant compte de la répartition géographique des équipes à chaque niveau.

c) Montées/Descentes à l'issue de chaque phase :

A chaque phase, le 1^{er} de chaque poule de D2 et de D3 monte dans la division supérieure. Un nombre identique d'équipe descend dans la division inférieure. En cas de départage entre les poules, le règlement fédéral du championnat par équipe est appliqué.

d) Constitution des poules pour la dernière phase

A l'issue de la 2^{ème} phase, **si les conditions le permettent**, les 4^{èmes} de poules seront regroupés afin de constituer une division D4. **Ce niveau ne sera pas qualificatif pour les « finales départementales ».**

Article 6 - Forfaits :

Une équipe faisant au moins 2 forfaits sur les 3 rencontres d'une phase sera déclarée forfait général pour cette phase et ses résultats ne seront pas pris en compte pour le classement de la poule pour cette phase.

Article 7

Départage : en cas d'égalité dans une poule, le départage est fait au goal-average général conformément aux règlements fédéraux, article I.202.2 des règlements sportifs.

Article 8

La phase finale du championnat jeune dite « finales départementales » a pour objet de désigner les champions départementaux de chaque division en benjamins/minimes et cadets/juniors.

Elle réunit les équipes ayant terminé premières de leur poule lors de la 3^{ème} phase.

Elle sera organisée sur un ou deux jours.

Une récompense sera attribuée à chacune des équipes championnes.

Article 9 - Brûlages

A chaque phase un joueur ayant disputé deux rencontres dans une équipe de numéro donné ou inférieur, ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieure.

Il n'y a pas de brûlage entre les deux championnats. Les équipes seront donc numérotées de 1 à N dans chacun des championnats. Le brûlage ne sera donc appliqué qu'au sein de chaque championnat dans le cas de plusieurs équipes engagées pour un club.

Ex : pour dépanner, un minime ayant joué deux journées dans l'équipe 1 du championnat Benjamins/Minimes pourra jouer la 3^{ème} journée de la phase dans l'équipe 2 du championnat Cadets/Juniors.

Pour participer à la phase finale du championnat, les joueurs ou joueuses devront avoir disputé au moins deux rencontres du championnat jeunes. Néanmoins, si un joueur ou une joueuse est qualifié sur une autre compétition ayant lieu le même jour, il ou elle pourra être remplacé par un joueur qui devra avoir participé au moins une fois au championnat jeunes dans une équipe de numéro supérieur.

Article 10

Le montant des engagements est fixé à **10,20 €** par équipe

Circuit des Jeunes 2022/2023

Cette compétition s'adresse aux enfants débutants le Tennis de Table et appartenant aux catégories suivantes :

- Poussins (-9 ans, nés en 2014 et après), benjamins (-11 ans, nés en 2012 et 2013) et minimes garçons (-13 ans, nés en 2010 et 2011) ;
- Poussines (-9 ans, nées en 2014 et après), benjamines (-11 ans, nées en 2012 et 2013), minimes filles (-13 ans, nées en 2010 et 2011), cadettes et juniors filles (-15 ans nées en 2008 et 2009 et -18 ans, nées entre 2004 et 2007).

Elle se déroule sur 6 journées avec engagement libre à chaque tour.

Cette compétition se veut être un **apprentissage, une découverte à la compétition.**

SAVOIRS FAIRE ATTENDUS :

- Savoir réaliser un service à peu près réglementaire (notamment dans la frappe et le rebond de la balle d'abord en faisant rebondir la balle une seule fois sur sa propre demi-table, son propre demi-camp, puis au moins un rebond dans le camp adverse) ;
- Un renvoi, une relance de service réglementairement correct (renvoyer la balle directement dans le demi-camp adverse) ;
- Savoir frapper la balle en Coup-Droit et en Revers au moins une fois dans l'échange.

**Cette compétition est donc à la portée de toutes et tous.
A proposer absolument à tous les jeunes débutants loisirs de votre club!**

1/ Organisation sportive

Cette compétition comprend 5 tableaux de base.

Garçons :

Tableau A : Poussins, toutes licences.

Tableau B : Benjamins, licences « loisir » **et « compétition » 1^{ère} année (créée entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023)**

Tableau C : Minimes Garçons, licences « loisir » **et « compétition » 1^{ère} année (créée entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023)**

Filles :

Tableau D : Poussines et Benjamines, toutes licences

Tableau E : Minimes Filles, Cadettes et Juniors Filles, toutes licences

Les tableaux féminins sont exclusivement réservés aux joueuses ne participant pas au Critérium Fédéral Régional ou National, sauf pour les 1^{ères} années de participation au C.F.I.

La compétition se déroulera par poules de trois. Les trois joueurs sont ensuite répartis dans un tableau unique. Sauf en cas d'impossibilité matérielle ou d'un trop grand nombre de

joueurs, le tableau sera à classement intégral. Dans le cas où le classement intégral n'est pas réalisé, des places de classement de 1 à 8 seront jouées.

La constitution des poules au premier tour se fait par tirage au sort pour tous les tableaux. Pour les tours suivants, les poules se feront en tenant compte des classements des tours précédents pour tous les tableaux.

Dans tous les cas, le juge-arbitre aura la possibilité de modifier l'organisation d'un tableau en fonction du nombre de participants.

Dans les tableaux A, B et D, à chaque tour, les 2 meilleurs joueurs et joueuses pourront être qualifiés respectivement dans les tableaux B, C et E, les plus faibles pourront redescendre dans leur tableau respectif.

2/ Montant des engagements

L'engagement est fixé à **2,35 €** par journée et par participant avec un forfait maximum de **7,05 €** par participant pour l'ensemble du circuit.

Interclubs départementaux jeunes 2022/2023

REGLEMENT

Article 1- Conditions de participation

Les interclubs départementaux jeunes sont organisés dans les catégories garçons et filles suivantes :

- Poussins (nés en 2014 et après)
- Benjamins (nés en 2012 et 2013)
- Minimes (nés en 2010 et 2011)
- Cadets (nés en 2008 et 2009)
- Juniors (nés entre 2004 et 2007).

Les joueurs (joueuses) devront être en possession de leur licence le jour de l'épreuve.

Article 2- Droits d'engagements

Ils sont fixés à **10,20 €** par équipe.

Chaque club peut engager trois équipes maximums dans chaque catégorie. Le club organisateur de la compétition se verra néanmoins autoriser à inscrire une équipe supplémentaire dans chacune des catégories.

Article 3- Composition des équipes

La liste des joueurs ou joueuses qui composent chaque équipe devra impérativement parvenir au comité avec le bulletin d'engagement pour nous permettre d'effectuer le tirage au sort dans les meilleures conditions sportives possibles. Cette liste comprend 3 noms au minimum pour toutes les catégories (2 pour la catégorie poussin). Les joueurs ou joueuses ne pourront en aucun cas changer d'équipe pendant la compétition.

Néanmoins, avant le début de la compétition, un joueur inscrit dans une équipe pourra être remplacé par un joueur (inscrit ou non dans une autre équipe) à la seule condition que ce dernier ait un classement identique ou inférieur à celui du joueur remplacé.

Une équipe ne peut comporter qu'un muté(e) et un étranger.

Les équipes doivent être complètes, tout en sachant que **la mixité est autorisée !!!**

Un jeune pourra jouer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne mais ne pourra pas redescendre dans sa catégorie pour la suite de la compétition.

Dans les tableaux où le nombre d'équipes présentes est faible (poussins et tableaux féminins), il est autorisé d'inscrire une équipe d'entente de clubs.

Article 4- Formule de la compétition

Avant chaque rencontre, le club choisit les 3 joueurs ou joueuses parmi les joueurs inscrits dans l'équipe pour disputer la rencontre.

Catégories benjamins à juniors :

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C.

Les 3 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y, Z.

L'ordre des parties est : A-Y / B-X / C-Z / A-X / B-Y.

Catégorie poussins :

Les équipes seront constituées de 2 joueurs ou joueuses minimum.

Le système de rencontre sera du type Coupe CORBILLON (AX, BY, double, AY et BX)

Dans tous les cas, la rencontre s'arrête au score acquis pour les catégories garçons.

Article 5- Organisation sportive

Des têtes de séries sont déterminées en fonction du nombre d'équipes engagées. Celles-ci ne participeront pas aux poules et seront qualifiées directement dans le tableau final.

Les autres équipes sont réparties en poule de 3 ou 4 équipes.

Pour les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, les poules sont établies en tenant compte des classements individuels des joueurs ou joueuses suivant le dernier classement officiel paru (en prenant en compte les 3 meilleurs joueurs de l'équipe).

Pour les poussins, les poules sont établies en tenant compte des points obtenus lors des tours du critérium fédéral ayant eu lieu avant la date de la compétition et éventuellement du Circuit des Jeunes.

Les 2 premières équipes de chaque poule sont placées dans un tableau par élimination directe en tenant compte des têtes de série.

Des parties de classement pourront être organisées si le temps et le nombre de tables le permettent.

Le juge-arbitre pourra modifier l'organisation d'un tableau en fonction du nombre de participants.

Le tirage au sort sera effectué, sous l'autorité du juge-arbitre, au siège du comité.

Article 7- Qualification pour la phase régionale

Les interclubs départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional dans les catégories benjamins, benjamines, minimes garçons et filles, cadet et cadettes. Le nombre d'équipes qualifiées est fixé par le règlement des Interclubs Régionaux (normalement deux équipes qualifiées par catégorie sauf en cadette où une seule équipe est qualifiée).

CHALLENGE JEUNES des CLUBS du 35

2022/2023

Article 1

Le CHALLENGE JEUNES des CLUBS du 35 est une épreuve **par équipes** de club, représentative en quantité (développement) sur l'ensemble des catégories jeunes.

Les joueurs concourent individuellement mais marquent, en fonction de leur résultat, un certain nombre de points au bénéfice de leur formation.

Article 2

Une équipe se compose au maximum de 12 joueurs et joueuses, répartis au choix dans les **6** catégories jeunes **suivantes** :

I) TABLEAUX FEMININS :

- 1) Benjamins / Minimes Filles (nées en 2010 et après) : classement \leq **699** points au 1^{er} janvier 2023
- 2) Cadettes / Juniores Filles (nées en 2004 et après) : classement \leq **999** points au 1^{er} janvier 2023

II) TABLEAUX GARCONS :

- 3) Benjamins (nés en 2012 et après) : classement \leq **599** points au 1^{er} janvier 2023
- 4) Minimes garçons (nés en 2010 et 2011) : classement \leq **699** points au 1^{er} janvier 2023
- 5) Cadets (nés en 2008 et 2009) : classement \leq **899** points au 1^{er} janvier 2023
- 6) Juniors garçons (nés entre 2004 et 2007) : classement \leq **999** pts au 1^{er} janvier 2023

Un club peut engager plusieurs équipes, dans ce cas l'engagement devra mentionner l'appartenance à une équipe donnée.

Il n'est pas obligatoire d'aligner un joueur(euse) dans chaque catégorie.

Article 3

Tous les engagés doivent être licenciés FFFT et en possession de leur licence le jour de l'épreuve.

L'épreuve est ouverte aux licences « compétition » et « loisir ». Dans le cas où une licence « loisir » s'inscrit, celle-ci reste « loisir » à l'issue de l'épreuve.

Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.

Article 4

Un joueur peut être engagé, soit dans sa catégorie d'âge, soit dans une catégorie supérieure, mais dans une seule catégorie.

Les féminines participeront à un tableau féminin quel que soit leur catégorie d'âge respective, puis seront ensuite éventuellement reversées dans le tableau garçon de leur catégorie.

Article 5

Un joueur absent peut être remplacé par tout autre joueur à condition que le remplacement soit indiqué 48 heures avant le début de l'épreuve. Au-delà et au plus tard la veille de l'épreuve, le remplacement ne pourra se faire que dans la même catégorie d'âge que le joueur remplacé et son classement devra être identique ou inférieur au classement du joueur remplacé.

Le jour de la compétition, un joueur absent pourra être remplacé par un joueur de la même catégorie d'âge et de classement identique ou inférieur à condition qu'il ne soit pas inscrit dans une autre équipe.

Article 6

Déroulement dans chaque catégorie :

- Les joueurs sont répartis par poule de 3 ou 4.
- Les deux premiers de chacune de celles-ci sont intégrés dans un tableau final à élimination directe.
- Des parties de classement auront lieu à partir des ¼ de finale.
- En fonction du nombre d'engagés et du nombre de tables disponible, une consolante pourra être organisée pour les 3^{ème} de poule.

Article 7

Le Juge-Arbitre établira les poules des différents tableaux à partir du dernier classement mensuel disponible.

Article 8

Le décompte des points est le suivant :

- 2 points de présence

- Dans chaque catégorie, sont attribués les points suivants pour tous les jeunes qui entrent dans le tableau final :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
23	21	19	17	15	13	11	9

9 à 16	17 à 32	33 à 64	65 à 128
7	5	3	1

3^{èmes} de poule : 2 points de moins que le nombre de points du 1^{er} tour du tableau.

Exemple :

- Dans le cas de 10 poules, le 1^{er} tour du tableau est un 1/16^{ème} de finale. Les perdants de ce tour marquent donc 5 points, et les 3^{èmes} de poule marquent 3 points.
- Dans le cas de 4 poules, le 1^{er} tour du tableau est un ¼ de finale. Les 3^{èmes} de poules marquent donc 7 points.

Article 9

Le classement final sera obtenu de la façon suivante :

À l'issue de la compétition, les points obtenus par les participants sont comptabilisés par équipe de club, y sont ajoutés les points de présences. L'équipe ayant le plus de points est déclarée 1^{ère} et ainsi de suite.

En cas d'égalité, le départage s'effectue de la manière suivante :

- 1) Equipe ayant le plus de 1^{ère} places, le plus de 2^{ème} places, etc...
- 2) Equipe ayant le plus de catégories représentées
- 3) Equipe ayant le plus grand nombre de points en benjamines, puis en benjamins
- 4) Equipe ayant aligné la ou le plus jeune joueur (euse)

Article 10

Des coupes récompenseront les 3 ou 4 meilleures équipes

Des médailles seront remises aux 4 premiers (ères) de chaque catégorie.

Article 11

Tout forfait non-excuse avant le jour de la compétition sera pénalisé d'une amende.

Le montant des engagements est fixé à **3,15 €** par joueur.